

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00229

Numéro SIREN : 898 119 334

Nom ou dénomination : 3PLN

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2023 sous le numéro de dépôt 3487

2023/2487
209/14/23Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS 3PLN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 9	
Adresse de l'entreprise 104 Avenue Adolphe Turrel		11210 PORT LA NOUVELLE	
Durée de l'exercice précédent* 0			
Numéro SIRET* 8 9 8 1 1 9 3 3 4 0 0 0 2 4		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1	
		N-1 0 0 0 0 0	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepal Québec

Dossier N° 001832 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

Désignation de l'entreprise : SAS 3PLN

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :150...000.....)	DA	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 011	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	210 011	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	10 718 707	
	TOTAL (II)	DO	10 718 707	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	328 611	
	TOTAL (III)	DR	328 611	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	158 003	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 312	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	420 010	
	Dettes fiscales et sociales	DY	217 235	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 104	
	Autres dettes	EA	72 510	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	880 173	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 137 502	
RENNVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	880 173	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 09/04/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 12 137 501.68 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 899 682.26 Euros et dégagant un bénéfice de 60 010.59 Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 09/04/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 15 avril 2021, un contrat de concession a été signé entre la Région Occitanie et la SAS 3 PLN (société constituée en date du 9 avril 2021).

La convention de concession est conclue pour une durée de 5 ans soit du 01/05/2021 au 30/04/2026.

L'objet de la convention est de confier au concessionnaire l'exploitation, le gestion et le développement du Port de Pêche et de Plaisance de Port-La-Nouvelle : missions d'exploitation et d'entretien du port, missions de développement et programme de travaux et d'investissements.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Un avenant au contrat de concession sera signé en 2022 entre la Région Occitanie et la SAS 3 PLN afin de corriger des erreurs matérielles de retranscription de chiffres dans le contrat initial. Les chiffres enregistrés au 31/12/2021 tiennent compte de la rectification à venir de ces informations.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation,

ANNEXE

Exercice du 09/04/2021 au 31/12/2021

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Les immobilisations concédées ne sont juridiquement pas propriété de la SAS 3 PLN . Cependant , le montant des immobilisations concédées sont enregistrées à l'actif du bilan dans des comptes 225 ... par la contrepartie d'un compte de passif 229 500 " droits du concédant " .

En outre , afin de constater dans les comptes annuels la dépréciation des immobilisations concédées , un amortissement technique est comptabilisé à la date du 31/12/2021 par mouvement de comptes 28225 " amortissement des biens en concession " par le crédit du compte de passif " amortissements techniques " (compte 229 600).

Cet amortissement technique est déterminé sur la base d'une durée de 10 ans pour l'ensemble des biens composant l'actif concédé .

La constatation de ces amortissements n'a qu'une valeur informationnelle , elle n'a aucun impact sur le compte de résultat .

Les redevances équipement pêche et autres produits perçus par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) sont comptabilisées à la date d'encaissement .

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 09/04/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions			944
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 268
Emballages récupérables et divers			11 484 329
Immobilisations corporelles en cours			17 730
TOTAL			11 505 271
Autres participations			60 117
TOTAL			60 117
TOTAL GENERAL			11 565 388

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			944	944
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 268	2 268
Emballages récupérables et divers		0	11 484 329	11 484 329
Immobilisations corporelles en cours			17 730	17 730
TOTAL		0	11 505 270	11 505 271
Autres participations		0	60 117	60 117
TOTAL		0	60 117	60 117
TOTAL GENERAL		0	11 565 388	11 565 388

Les immobilisations reçues lors de la signature du contrat de concession pour un montant de
11 484 329 € sont retranscrites sur la ligne "divers" .

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Emballages récupérables et divers		765 640	0	765 640
TOTAL		765 640	0	765 640
TOTAL GENERAL		765 640	0	765 640

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Emballages récupérables et divers	765 640				
TOTAL	765 640				
TOTAL GENERAL	765 640				

Les amortissements techniques des immobilisations reçues lors de la signature du contrat de concession pour un montant de 765 640 € au 31/12/2021 sont retranscrites sur la ligne "divers" .

ANNEXE

Exercice du 09/04/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires		311 021			311 021
Gros entretien et grandes révisions		17 590	0		17 590
TOTAL		328 611			328 611
TOTAL GENERAL		328 611			328 611
Dont dotations et reprises d'exploitation		328 611			

Conformément au contrat de concession et des informations contenues dans l'annexe 13 " plan de renouvellement et de grosses réparations " , une provision a été constituée à la clôture de l'exercice pour un montant de 17 590 € .

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	44 117	44 117	
Autres créances clients	70 201	70 201	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 072	24 072	
Débiteurs divers	316 976	316 976	
Charges constatées d'avance	14 683	14 683	
TOTAL	470 049	470 049	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	158 003	158 003		
Fournisseurs et comptes rattachés	420 010	420 010		
Personnel et comptes rattachés	92 349	92 349		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 706	64 706		
Impôts sur les bénéfices	24 759	24 759		
Taxe sur la valeur ajoutée	31 653	31 653		
Autres impôts taxes et assimilés	3 768	3 768		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 104	4 104		
Autres dettes	72 510	72 510		
TOTAL	871 861	871 861		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000		1 500		1 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels propriété de la SAS 3 PLN 5 (biens propres) de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 09/04/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Bien reçus en concession	Linéaire	10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 09/04/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 822
Dettes fiscales et sociales	139 460
Autres dettes	70 838
Total	251 120

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	14 683
Total	14 683

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

L'effectif moyen sur l'année 2021 est de 10.64 équivalents temps plein (effectif code du travail) .

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice tant au titre des indemnités de fin de carrière que pour les médailles du travail (311 021 €) .

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
indemnités de fin de carrière		266 629
médailles du travail		35 730
Engagement total		302 359

ANNEXE

Exercice du 09/04/2021 au 31/12/2021

Hypothèses de calculs retenues

âge moyen : 50.3 ans

ancienneté moyenne : 20.7 ans

méthode des unités de crédit projetées.

taux d'actualisation 0.80%

3PLN
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1 avenue du Forum
11100 NARBONNE
898 119 334 RCS NARBONNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUILLET 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021 s'élevant à 60 010.59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 60 010.59 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 60 010.59 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 JUILLET 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
Le Président
Louis MADAULE

